

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2015 (ordinaire)
COMPTE RENDU SOMMAIRE
Affiché en exécution de l'article L. 2121.25
du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quinze le jeudi 17 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ/AVAILLES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire.

Présents : Mesdames Valérie BOST, Catherine VRIGNAUD,
Messieurs Thierry AUDEBERT, Daniel BARRÉ, Eric CHAMARRE, Bernard GUÉRIN,
Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Brigitte BASTARD, Diane DESMONTS, Nathalie MEMETEAU, Raphaël VILLEMIN, Dany BLONDIO, Jean DUBOIS.

Pouvoirs de : Nathalie MEMETEAU à Bernard GUÉRIN, Diane DESMONTS à Rodolphe RAMBAUD, Jean DUBOIS à Didier VRIGNAUD, Brigitte BASTARD à Eric CHAMARRE, Raphaël VILLEMIN à Thierry AUDEBERT.

Secrétaire de séance: Valérie BOST

Date de convocation : **13 mars 2015**

1 Marais / demande de subvention LEADER au Pays Mellois

Délibération n° 18/2015, Annule et remplace les délibérations 76/2014, 78/2014 et 04/2015

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le dispositif Leader géré par le Pays Mellois,

Considérant le projet de renaturalisation du Marais de Chizé pour un montant de 28 390,71 € HT en sa phase 1,

Considérant que le projet peut être financé à hauteur de 55 % par les fonds européens LEADER-Europe,

Considérant le plan de financement détaillé ci-après,

Dépenses		Recettes		Taux
Passage broyeur forestier	562,53 €	LEADER-Europe	15 614,89 €	55,00%
Terrassement et modelage de 2 mares	4 560,00 €	Autofinancement	12 775,82 €	45,00%
Tracé et mise en œuvre du sentier	19 847,18 €			
Actions pédagogiques	3 421,00 €			
TOTAL HT	28 390,71 €	TOTAL HT	28 390,71 €	100,00%
TVA	5 678,14 €	TVA	5 678,14 €	
TOTAL TTC	34 068,85 €	TOTAL TTC	34 068,85 €	

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet et le plan de financement et d'autoriser la demande d'une subvention pour le projet d'aménagement du Marais auprès du Pays Mellois pour les fonds LEADER.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents (14 voix),

- DÉCIDE d'approuver le projet et le plan de financement
- AUTORISE le Maire à engager et signer tout document nécessaire à la présente demande de subvention

2 Compte-rendu de la réunion des deux bureaux des ACCA locales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

A CHIZÉ, le 20 mars 2015

Le Maire, Daniel BARRÉ